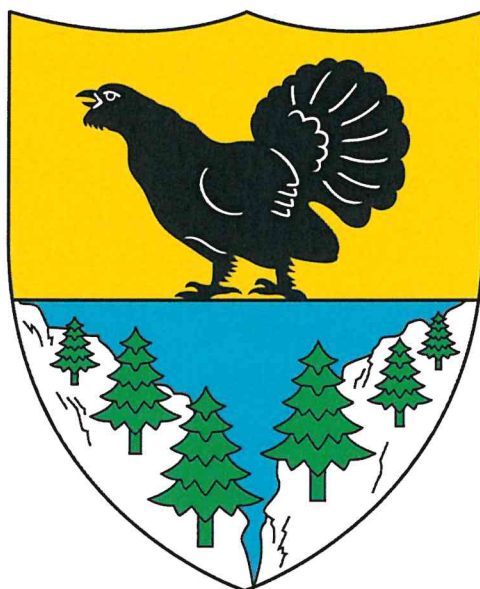


COMMUNE D'ENGES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

Le président ouvre la séance à 20h15 et rappelle, d'une part, les nouvelles règles décidées lors de la séance avec le Conseil communal et d'autre part l'ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019.
3. Propositions, projets d'arrêtés et rapports du Conseil communal :
 - 3.1. Demande de crédit concernant la sanction des zones de captage et diverses réparations à hauteur de CHF 98'000.00. Rapport à l'appui.
 - 3.2. Demande de crédit concernant la pré-étude de plan d'aménagement local à hauteur de CHF 19'000.00. Rapport à l'appui.
 - 3.3. Constitution d'une commission PAL et nomination de ses membres. Rapport à l'appui.
 - 3.4. Formalisation de l'octroi de la garantie de la Commune d'Enges au syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle concernant les prestations de prévoyance.ne.
 - 3.5. Comptes 2019. Rapport à l'appui.
4. Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
5. Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
6. Questions des membres du Conseil général.
7. Informations des membres du Conseil communal.

Il demande ensuite au vice-secrétaire de procéder à l'appel qui se résume de la manière suivante :

Conseil général :

Présidence : M. Thierry Adatte

Vice-Secrétaire : M. Christophe Aubert

Membres : M. Michel Riba, M. Gilles Christen, M. Michel Vesco, M. Jonathan Pingeon,
M. Pierre-André Geiser, Mme Maryline Sunier, Mme Constanze Bonardo, M. Thierry Dubois

Sont excusés : M. Christophe Imbaud, secrétaire

Sont absents : -

Conseil communal :

Président : M. Claude Gisiger

Secrétaire : Mme Vanessa Renfer

Membres : Mme Isabelle Augsburger, M. Claude Borel, M. Laurent Hirt

Sont excusés : -

Sont absents : -

Administration :

Mme Laura Richard, administratrice communale

Mme Mélanie Reymond Giewo, collaboratrice administrative

Le président remercie le secrétaire pour son appel.

Procès-verbal de la séance 18 décembre 2019

Le procès-verbal ne suscite pas de remarques.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre est accepté à l'unanimité.

Demande de crédit concernant la sanction des zones de captage et diverses réparations à hauteur de CHF 98'000.00. Rapport à l'appui.

Le président rappelle que ces demandes de crédits auraient dû être votées lors du Conseil général du mois de mars qui a dû être annulé suite à la pandémie. Et puis, entre-temps, la commission financière s'est réunie pour discuter de cette demande et de la suivante pour donner son feu vert, car M. Claude Gisiger a dû utiliser une clause d'urgence permettant d'entamer les démarches. Ce qui n'empêche pas que le Conseil général doive voter ces demandes de crédits.

Sur demande, le Conseil général vote l'entrée en matière du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Il s'agit de remettre à niveau une série d'installations des équipements pour l'approvisionnement en eau. Il s'agit des coupoles qui protègent les sources et des installations en elles-mêmes, de la maçonnerie par exemple. Ces installations présentent un degré de fatigue important et nous devons mettre ces installations aux normes. Cela permettrait également, dans le cadre de ces demandes de crédit, de sanctionner les zones de captages, d'établir des zones de protection autour de ces sources et réservoirs et ensuite de demander

au Canton de sanctionner ces zones de captages. L'investissement est conséquent, mais l'eau est une denrée alimentaire, on se doit d'assurer la qualité de cette eau et cet investissement va y contribuer.

Il n'y a pas encore eu de demandes d'offres, la commune a travaillé avec le Service de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs qui connaît ce genre de matériel et qui a pu chiffrer une estimation des différentes réparations. Si la demande de crédit est acceptée la commune demandera plusieurs offres par l'intermédiaire du SEP2L.

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

M. Gilles Christen :

Demande si le Conseil général aura un retour lors des appels d'offre. Quelles entreprises, à quels coûts ?

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Une information pourra être donnée lors d'un prochain Conseil général ou via la commission financière. Mais en principe, la commune va travailler étroitement avec le SEP2L qui a l'habitude de ce genre de choses.

La demande de crédit concernant la sanction des zones de captage et diverses réparations à hauteur de CHF 98'000.00 est acceptée à l'unanimité.

Demande de crédit concernant la pré-étude du plan d'aménagement local à hauteur de CHF 19'000.00. Rapport à l'appui.

Sur demande, le Conseil général vote l'entrée en matière du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport.

Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale :

La pré-étude du PAL est la première étape dans le processus de révision du PAL. C'est donc une étape qui est obligatoire et qui est imposée par le cahier des charges établi par le Canton. Cette pré-étude est justement le cahier des charges du PAL. L'idée est de se poser les bonnes questions comme par exemple : Sur quoi doit porter l'attention de la commune, quels sont les problèmes à examiner et sur quoi doit-on mettre l'accent. On ne prend aucune décision, mais on se prépare à se poser les bonnes questions.

Pour cette pré-étude la commune avait besoin d'un aménagiste, nous avons cherché des bureaux qui étaient capables de nous accompagner dans cette pré-étude et nous nous sommes focalisé sur des bureaux de la région neuchâteloise. Il existe très peu de bureaux régionaux avec les compétences requises. Certaines communes voisines n'ont pas hésité à mandater un bureau zurichois, par exemple. La commune d'Enges, a porté son choix sur le bureau North à Saint-Aubin-Sauges qui est dirigé par Mme Yolande North et qui collabore avec M. Wenker, de l'entreprise Wenker, architecture à Faoug. Leur offre nous a parue très sérieuse, bien présentée et le devis était le moins cher. Ils réunissaient tous les critères. Le devis se monte à CHF 16'636.00, mais la demande de crédit a été arrondie à CHF 19'000.00 pour faire face à un éventuel dépassement, qui ne devrait toutefois pas avoir lieu.

Au niveau du calendrier, avant le Covid, le but était de déposer la pré-étude PAL avant les vacances d'été, cela impliquait de rencontrer le SAT avant l'été et cette rencontre n'a pas encore pu être faite. Cela sera fait dans le cadre de cette législature qui est prolongée de 6 mois.

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

Mme Constanze Bonardo :

S'étonne du fait que ce plan venait d'être refait et qu'il faut déjà le refaire.

Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale :

C'est juste, il date de 2014 et il doit être refait. En 2014, nous savions déjà que des changements législatifs étaient en cours, donc à l'avenir, soyons d'avantage attentifs aux modifications législatives à venir pour éviter de se retrouver à nouveau dans une situation comme celle-ci. C'est aussi pour cela que la commune souhaite s'entourer de professionnels.

La demande de crédit concernant la pré-étude du plan d'aménagement local à hauteur de CHF 19'000.00 est acceptée à l'unanimité.

Constitution d'une commission PAL et nomination de ses membres. Rapport à l'appui.

Sur demande, le Conseil général vote l'entrée en matière du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport.

Mme Isabelle Augsburgers, Conseillère communale :

Concernant l'établissement du PAL, le guide qui a été préparé par l'Etat pour accompagner les communes dans ce processus, suggère très fortement qu'une commission spécifique soit créée pour accompagner les personnes au sein de la commune qui sont en charge de l'établissement de ce PAL. C'est un processus consultatif-participatif.

La commission PAL n'est pas obligatoirement composée que § de Conseiller généraux. L'idée générale est d'avoir au sein de cette commission une représentation des différentes catégories d'habitants de la commune.

Le Conseil communal propose qu'une partie des personnes qui composent la commission d'urbanisme actuelle, composent également cette commission PAL.

Une séance a déjà été fixée mercredi 1^{er} juillet 2020. Une information sur la pré-étude sera donnée aux membres de la commission lors de cette séance

La commission entrera en fonction lors de la 2^{ème} phase de l'établissement de ce nouveau PAL.

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

M. Thierry Adatte, Président :

Résume la discussion de la séance de préparation du Conseil général.

Le Conseil général est assez favorable au fait que ce soit les mêmes membres qui forme la commission d'urbanisme et celle du PAL.

Il se pose la question de la continuité après les élections. Par exemple, M. Thierry Dubois ne se représentera pas comme membre du Conseil général lors de la prochaine législation.

Le Conseil général propose donc les membres suivants : M. Christophe Imbaud, M. Jonathan Pigeon, M. Christophe Aubert, M. Michel Vesco et Mme Isabelle Augsburgers, pour le Conseil communal.

M. Thierry Dubois :

Le Conseil communal viens d'indiquer que cette commission pouvait être composée de membres qui ne sont pas au Conseil général. A-t-il réfléchi à des personnes extérieures qui pourraient être intéressantes et intéressées ?

Mme Isabelle Augsburgers, Conseillère communale :

Cela a été mentionné, car comme je vais moi-même arrêter mon mandat de Conseillère communale à la fin de cette législature, je suis ouverte à rester dans cette commission pour assurer une certaine continuité.

M. Michel Vesco :

Comme il vient d'être mentionné, il n'y pas de limitation des membres, cela veut dire que si nous avons des idées sur des personnes qui seraient utiles dans ce groupe (architectes, ingénieurs, etc...), il serait bien de les intégrer dedans.

Mme Constanze Bonardo :

Il y a eu une visite de reconnaissance, était-ce les membres du Conseil communal ?

Isabelle Augsburgers, Conseillère communale :

En ce qui concerne les séances :

- Le 14 février 2020, j'ai moi-même rencontré Mme North, Aménagiste, et M. Wenker, architecte. (Situation générale de la commune ; différentes problématiques ; futur projet des Clos.)
- Le 2 mars 2020, le Conseil communal a rencontré ces deux mêmes personnes ici à Enges.
- A une date indéterminée, M. Wenker (seul) a effectué une visite de manière à avoir une vision locale de la Commune. Une séance de vision locale en présence des Conseillers communaux a dû être annulée suite aux mesures Covid.
- Durant la période Covid, deux séances, par téléphone et par Skype.

Les personnes présentes lors de ces deux séances étaient les membres du Conseil communal et Mme North.

M. Thierry Adatte, Président :

Propose de voter la composition de la commission arrêtée ce soir

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Formalisation de l'octroi de la garantie de la Commune d'Enges au syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle concernant les prestations de prévoyance.ne.

Sur demande, le Conseil général vote l'entrée en matière du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

C'est une mesure technique, une simple application de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle qui oblige les communes à garantir l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance envers les assurés actifs et retraités dont elles sont ou ont été les employeurs, ainsi qu'envers ceux des syndicats intercommunaux, au prorata de leur participation à ces organismes. Aujourd'hui il est nécessaire d'officialiser cette garantie pour les employés de la Châtellenie de Thielle (station d'épuration et déchetterie).

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

Pas de questions.

La formalisation de l'octroi de la garantie de la Commune d'Enges au syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle concernant les prestations de prévoyance.ne est acceptée à l'unanimité.

Comptes 2019. Rapport à l'appui.

Sur demande, le Conseil général vote l'entrée en matière du sujet susmentionné :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseiller/ère communal/e qui résume brièvement son rapport. La déclaration de **M. Claude Gisiger, Conseiller communal**, est reprise intégralement ci-dessous.

Les comptes 2019 affichent un déficit d'un peu plus de CHF 123'000.00 alors qu'il était prévu un déficit de CHF 132'500.00. Le résultat est donc légèrement meilleur que prévu.

Nous constatons que nous avons une excellente maîtrise de nos charges, mais que nous avons au niveau des revenus un manque, même si les revenus fiscaux ont été à la hauteur de nos attentes.

Pour une nouvelle année, les comptes sont déficitaires. Les déficits se creusent d'année en année, l'état est quand-même préoccupant.

Les charges d'exploitations sont très bien maîtrisées et il faut en remercier l'administration qui est très vigilante par rapport aux dépenses.

Une partie des économies viennent du fait que le crédit de fonctionnement pour l'entretien des routes communales n'a pas été utilisé. Il n'y a eu que des réparations urgentes, mais c'est évidemment une situation qui n'est pas tenable à terme. La Commune a aussi bénéficié d'un déneigement qui a été moindre et le changement de prestataire nous permet de réaliser quelques économies.

Au niveau des revenus, les revenus sont en légère hausse par rapport au budget. Ce qui est intéressant c'est que les revenus fiscaux correspondent à ce qu'il était prévu au budget. Si nous comparons, non pas avec 2018 qui était une année exceptionnelle au niveau rentrées fiscales, mais avec les comptes 2017, nous voyons que le fait de l'augmentation du coefficient d'impôt amène des revenus supplémentaires, comme espéré.

Cette situation au niveau des revenus fiscaux va probablement changer dès cette année ou probablement l'année prochaine. Il y a d'un côté la réforme fiscale qui va nous faire perdre des revenus fiscaux de l'ordre de 5 % à 8 % environ et certainement que la crise du Coronavirus va provoquer une baisse des revenus au niveau des ménages, et probablement une augmentation des charges supplémentaires, notamment du côté de l'aide sociale.

La situation de la Commune est toujours préoccupante, nous avons un déficit qui est chronique malgré les efforts fournis par l'administration, malgré les efforts de recherches d'économies, nous n'arrivons pas à équilibrer nos comptes, tout simplement parce que les revenus ne sont pas à la hauteur des charges obligatoires.

La fortune communale se monte à un peu plus de CHF 2'000'000.00, cette fortune permet d'éponger ce genre de déficit, mais la situation reste préoccupante, car la Commune doit emprunter de l'argent pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, ce qui à long terme n'est pas viable.

Dans ce contexte, il est clair que nous devons continuer la politique menée jusqu'à présent, mais au niveau de la fiscalité il n'est pas envisageable d'augmenter encore le taux fiscal. Il nous reste à agir sur le terrain politique, c'est-à-dire d'un côté maintenir l'offre de service de notre commune pour rester la plus attractive possible, garder nos infrastructures en bon état (routes, réseaux d'eau, etc.) et enfin, le contexte de la fusion que nous devons poursuivre.

J'aimerais également remercier Mme Laura Richard qui a repris le flambeau des comptes suite au départ de l'ancienne administratrice et j'aimerais également remercier Mme Daniela Catalano, puisque cette dernière nous a encore aidé de manière ponctuelle.

Le Président passe les comptes en revue :

Questions du Conseil général et réponses du Conseil communal

Administration générale

Mme Constanze Bonardo :

31620.00 Mensualités de leasing opérationnel

Concernant la location de la photocopieuse, comment expliquer cette différence d'environ CHF 900.00 entre le budget et les comptes ?

Mme Laura Richard, Administratrice communale :

C'est un compte où est enregistré le leasing, mais aussi le nombre de photocopies. C'est un compte difficile à quantifier, qui va dépendre des demandes et des dossiers. Effectivement, cette année le nombre de copies a été à la hausse.

M. Pierre-André Geiser :

31440.00 Entretien terrains bâtis et bâtiments PA

Demande à quoi correspond cet entretien.

Mme Laura Richard, Administratrice communale :

Il s'agit de la partie administrative de la maison de commune. Il n'y a pas eu de frais particuliers en 2019. Il avait été prévu une somme plus conséquente au budget en cas d'éventuels besoins.

Ordre et sécurité publique

Pas de questions.

Formation

M. Jonathan Pingeon :

31200.03 Eau (Collège d'Enges)

Tient à préciser que la société de Jeunesse n'a jamais eu la clé du collège. Ce n'est donc pas à cause de la jeunesse que l'augmentation de la consommation d'eau a eu lieu.

Mme Constanze Bonardo :

31200.01 Chauffage

Nous remarquons qu'en 2019 il y a eu deux remplissages de la citerne contre un seul en 2018. Concernant l'année 2020, serait-il possible de profiter du fait que le prix du mazout soit particulièrement bas pour faire un remplissage ?

Mme Laura Richard, Administratrice communale :

C'est fait. Les citernes de la Maison de commune et du Collège ont été remplies.

Enseignement et formation

Pas de questions.

Culture sport, loisirs et Eglises

Pas de questions.

Santé

Pas de questions.

Sécurité sociale

Pas de questions.

Trafic

31410.01 Entretien hivernal des routes

M. Pierre-André Geiser :

Demande de quoi il s'agit exactement.

Mme Laura Richard, Administratrice communale :

Ce sont les frais d'achat de sel qui sont comptabilisés dans ce compte. La Commune doit faire face à des variations de températures journalières assez conséquentes et la commune possède des routes en altitude, contrairement aux autres communes du bas.

M. Pierre-André Geiser :

Serait-il possible de faire du salage réduit ?

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

La Commune est confrontée à des écarts de température très importants, même s'il y a moins de chutes de neige, qui provoquent un salage plus conséquent. Du fait du réchauffement climatique, nous pensons qu'il y aura de moins en moins de déneigement, mais en ce qui concerne le salage nous ne savons pas ce que les prochaines années nous réserveront.

Mme Constanze Bonardo :

31300.00 Prestations de services de tiers

Le Conseil communal est-il satisfait des nouvelles prestations ?

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

En ce qui concerne le déneigement, il y a deux personnes qui sont complémentaires à M. Reichen. L'employé communal fait en premier lieu un constat des routes et selon les besoins il fait appel à l'un ou l'autre prestataire, voir les deux. Ce nouveau concept est une rétribution à la prestation et non plus au forfait. Le Conseil communal est satisfait de cette collaboration.

Protection environnement et aménagement

Pas de questions.

Economie publique

M. Jonathan Pigeon :

46310.00 Subventions des cantons et des concordats (Sylviculture)

La commune a touché plus de subventions, est-ce le fait d'un reste à solder ?

Mme Laura Richard, Administratrice communale :

Les subventions sont établies sur quatre ans, des projets sont annoncés au début et apparemment, il y a eu des projets qui n'ont pas été réalisés par certaines communes, ce qui fait que l'argent resté dans la caisse dédiée à ces subventions a pu être redistribué à d'autres communes.

Finances et impôts

Pas de questions.

Bilan détaillé

M. Pierre-André Geiser :

1010005 Créance envers la commune de Lignières

Demande à quoi correspondent ces CHF 15'972.00 ?

Mme Laura Richard, Administratrice communale :

En 2004, la commune d'Enges a fait un emprunt commun avec la commune de Lignières et lors d'un contrôle fiduciaire, il nous a été demandé de sortir ce montant pour le faire figurer dans notre actif. C'est donc un montant dû par la commune de Lignières sur le remboursement.

Comptes d'investissement

Mme Constanze Bonardo :

Des crédits ont été votés pour un certain montant, dans certains cas le crédit n'a pas été entièrement dépensé, mais dans d'autres cas le crédit a été largement dépassé. Par exemple : routes communales : dépassement de CHF 48'000.00, aménagement du territoire PAL : dépassement de près de CHF 50'000.00.

Comment est-il possible de dépasser à ce point sans faire de nouvelle demande de crédit ?

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Selon les normes comptables actuelles ce genre de dépassement ne serait plus autorisé. Aujourd'hui, un crédit d'engagement doit être fait et dans le cas d'un imprévu, il y a des règles très précises qui nous obligeraient à redemander un crédit complémentaire au Conseil général.

M. Christophe Aubert :

Demande comment ces dépassements ont été financés ?

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Dans le cas du PAL, c'est de l'argent qui a été dépensé alors que le Conseil communal n'avait pas le crédit pour. C'est l'héritage du passé, aujourd'hui ce ne serait plus possible.

Rapport de révision

M. Thierry Adatte, Président :

En comparaison avec le rapport fait par l'ancienne fiduciaire, celui-ci est très bien fait, c'est un excellent résumé de ces comptes.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Par rapport au sujet des dépassements de crédits, aujourd'hui ce dépassement serait mis en évidence par la fiduciaire. Elle regarde également, pour chaque crédit, que nous respectons les règles du marché public, appels d'offres, etc. La Commune est surveillée aussi de ce côté-là et c'est une bonne chose.

M. Michel Vesco :

M. Vesco ne relit pas le rapport vu qu'il est annexé au dossier de la séance.

Les comptes suscitent moins de questions que le budget. Les questions relevées pendant la commission financière nous ont permis de répondre à la séance préparatoire du Conseil général.

M. Vesco remercie Laura Richard et Claude Gisiger pour le travail effectué.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M. Pierre-André Geiser :

Félicite l'administration pour la présentation des comptes (qualité des fascicules).

Correspondance du Conseil général (lettres, pétitions et motions populaires).
--

Pas de correspondance.

Interventions du Conseil général (motions, propositions, interpellations, résolutions).
--

Information de la Commission de fusion concernant les résultats du sondage effectués dans les communes Paroisse +.

M. Thierry Adatte, Commission de fusion :

Le taux de participation a été particulièrement élevé à Enges, ainsi que dans les autres communes. Si le vote devait se faire aujourd'hui, il serait clairement en faveur de la fusion, puisqu'il y a eu 62% de vote positifs.

Enges a eu le meilleur plébiscite du projet avec 77% de votes en faveur de la fusion, suivie par Hauterive 63%, la Tène et Saint-Blaise avec 61%.

Points intéressants : Marin est beaucoup moins intéressé par une fusion avec le « Grand Neuchâtel » qu'on le pensait. Ce qui ressort aussi c'est que l'aspect identitaire compte moins, par contre les gens veulent des économies et des synergies.

Lors d'une réunion avec les présidents des commissions de fusion, il a été décidé de proposer un vote informel qui recommande aux Conseils communaux, ainsi qu'aux Commissions de fusion de continuer dans cette direction et d'entamer les démarches pour un processus de fusion. L'idée serait de préparer pour la fin de la législature un arrêté identique entre les quatre communes et qui devrait être adopté en décembre. Dans cet arrêté il serait mentionné : la décision d'entamer les démarches de la fusion pour Paroisse +, les modalités de constitution du COPIL, la désignation d'experts qui accompagneraient le projet, les moyens engagés dans ce processus de fusion et les éventuels blocages de certains projets à des fins de rationalisation de la nouvelle commune.

Les comités de fusion sont très favorables à ce projet et aimeraient que l'on s'approche de la commune de la Grande-Béroche qui a réussi une fusion dans un délai très court. Le but serait de fusionner lors de la prochaine législature.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

Est impressionné par les résultats, mais également étonné de voir le temps que les médias ont mis à réagir et le peu d'informations retransmises dans les journaux.

M. Thierry Adatte, Président :

Mentionne que toutes les informations étaient dès 5h30 le lendemain matin sur le site d'Arc'info. Beaucoup de personnes lisent les informations sur leur téléphone portable, le mode de fonctionnement est différent.

Il est prévu avec M. Zweiacker de faire article spécial dans le Bulcom avec les quatre communes.

M. Jonathan Pingeon :

Demande si le nom retenu pour la nouvelle commune serait Paroisse +.

M. Thierry Adatte, Président :

Le nom n'est pas encore connu, mais ce ne sera pas « Paroisse + ».

M. Claude Borel, Conseiller communal :

Pense qu'il y a plus de chance que ce soit « Bas-Lac » que « Paroisse + ».

Le vote « soutenez-vous le Conseil communal et le Conseil général à continuer les démarches ? » est accepté à l'unanimité.

Questions des membres du Conseil général.
--

1. Il est attendu que le Conseil communal fasse part des avancées concernant le projet d'amenée d'eau.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal (son intervention est reprise intégralement ci-dessous) :

Suite aux épisodes de grande sécheresse qu'a connue la commune d'Enges ces dernières années, notamment en 2017, l'exécutif s'est approché de la Ville de Neuchâtel pour examiner si des solutions communes ne seraient pas envisageables pour résoudre ce problème. La Ville de Neuchâtel souhaite en effet raccorder au réseau d'eau potable la région du Grand Chaumont, notamment les habitations situées entre le carrefour Chaumont – La Dame – Enges – Savagnier et Pré Girard. Située immédiatement en-dessous de cette zone, la commune d'Enges pourrait évidemment tirer profit de cette amenée d'eau de la Ville de Neuchâtel pour renforcer ses propres ressources. De plus, la Ville de Neuchâtel souhaitant également trouver une solution fiable pour l'évacuation des eaux usées du Grand Chaumont, une solution là aussi commune pourrait être imaginée.

Ces synergies paraissant prometteuses, décision a été prise au printemps 2019 de lancer une étude technique préliminaire visant à examiner les différentes options envisageables et de déterminer, parmi elles, la ou les solutions les plus intéressantes, en termes techniques toujours. Cette étude a été entièrement financée par la Ville de Neuchâtel et confiée au bureau d'ingénieurs Mauler SA. Les résultats ont été présentés au mois de mars 2020.

Le bureau Mauler SA a examiné pas moins de 9 options pour la résolution du problème posé. Ces variantes sont basées sur des solutions techniques différentes pour alimenter en eau le Grand Chaumont, soit avec les équipements existants, soit avec de nouveaux équipements partant de différents points du réseau actuel (Neuchâtel) ou futur (Frochaux), et transitant ou non par Enges, avec là aussi plusieurs variantes possibles (basées sur les équipements existants ou sur de nouvelles installations).

La solution considérée comme optimale vise à alimenter le Grand Chaumont via une conduite nouvelle partant de Frochaux (nouveau réservoir de la CEN) et comportant un nouveau réservoir et une nouvelle station de pompage à mi-côte permettant de renforcer les ressources en eau d'Enges, et, via les conduites existantes du SEPLE, de Lignièrès et du Plateau de Diesse. Cette option est la meilleure du point de vue technique, probablement la plus chère (grosso modo 6 millions de francs) mais offrant le plus de possibilités de subventionnement par le

canton et une répartition possible des coûts sur plusieurs communes (si Lignières et Plateau de Diesse entrent en matière). Autre argument en faveur de cette option : la conduite redescendant les eaux usées du Grand Chaumont vers les collecteurs d'Enges pourrait suivre le tracé, ce qui réduirait une partie des coûts, avec ici aussi des subventions. Remarque importante : le canton, via son Service de l'hydrogéologie, appuie également cette option et y voit une solution durable aux problèmes récurrents des communes montagnardes de l'Est et du Plateau de Diesse. Il y voit un enjeu suprarégional, à coordonner avec ses homologues du canton de Berne. Si Lignières et le Plateau de Diesse n'entrent pas en matière, une solution moins onéreuse, passant par le réservoir actuel d'Enges, a également été étudiée par le bureau Mauler SA.

Suite des travaux : lors de la séance d'information du 6 mars 2020, il a été convenu que les communes d'Enges et de Lignières devaient annoncer leurs intentions sur la poursuite ou non des travaux, à l'attention de la Ville de Neuchâtel qui s'est dit prête, de son côté, à assurer le pilotage et le financement préalable des études complémentaires qui doivent maintenant être faites. Le Service cantonal de l'hydrogéologie va de son côté sonder les intentions côté bernois. La commune a annoncé son intérêt pour la poursuite des travaux basés sur l'option optimale concernant l'adduction d'eau potable, l'évacuation des eaux usées du Grand Chaumont et la jonction avec les conduites du SEPLE pour l'alimentation des communes de Lignières et du Plateau de Diesse. Cette intention est sous réserve d'une décision définitive quant aux modalités de financement de la réalisation des travaux. Il n'y a pas encore de prise de position des autres communes, à part la Ville de Neuchâtel.

2. Il est attendu que le Conseil communal fasse part des résultats concernant l'info radar du TCS (automne 2019).

M. Thierry Adatte, Président :

Une analyse a été faite récemment qui montre quelques dépassements des limitations. Est-ce que la commune envisage de prendre des mesures ?

Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :

Le rapport montre que, globalement, sur tous les sites de mesures les limitations sont respectées. Sauf sur le tronçon de la route cantonale qui vient d'être refait. Il a été demandé, à plusieurs reprises, au Canton des aménagements, mais ils sont extrêmement réticents. Comme la commune continue d'être en contact avec eux pour d'autres questions liées à la réfection des routes, peut-être que finalement le dossier avancera et qu'une solution sera trouvée.

M. Claude Borel, Conseiller communal :

En plus des sondages organisés, la police cantonale en a fait 4 autres en 2019. A l'Ecole, sur le chemin de la Combe d'Enges, sur la route Principale et sur 197 mesures, seulement 5 excédaient la vitesse autorisée, dont 4 sur le chemin de la Combe d'Enges. Globalement, les gens respectent les limitations, le problème est donc peut-être du côté des limitations qui sont trop élevées.

Mme Maryline Sunier :

Plusieurs routes ont été interdites aux camions. Quand est-ce que les panneaux vont-êtré posés ?

M. Laurent Hirt, Conseiller communal:

C'est en cours. Ils seront posés au plus tard fin juillet.

3. Il est attendu que le Conseil communal s'exprime quant à la possibilité d'un changement du statut d'engagement pour Mme Aleksandra Imbaud, suite aux problèmes d'assurances rencontrés lors de son accident.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Les modalités de la relation de travail entre la Commune et Mme Imbaud n'ont pas à être rendues publiques. Pour rappel, comme tous les autres employés de la commune, Mme Imbaud est assujettie à l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

4. Pavillon - Commission proposée pour le règlement de l'utilisation du pavillon.

M. Michel Vesco :

Il est proposé de créer une commission pour établir un projet de règlement d'utilisation du pavillon et ensuite de le soumettre.

La composition proposée : 1 membre du Conseil communal, 1 membre du Conseil général, 1 membre d'Anim'Enges et 1 membre de la Société de Jeunesse.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Le Conseil communal est d'accord avec cette proposition et souhaite que la commission étende son mandat au règlement de l'utilisation de la salle communale. Mme Vanessa Renfer représentera le Conseil communal.

Mme Maryline Sunier :

Propose qu'une personne de l'administration soit présente, car c'est l'administration qui gère les locations.

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

La commission fera un projet qui sera ensuite soumis à l'administratrice pour donner son avis. Pour l'administration, ce qui est important c'est d'avoir des directives claires sur lesquelles elle pourra se baser.

5. Benne à carton

M. Michel Vesco :

A été interpellé par des villageois. La benne à carton a été beaucoup utilisée, à la satisfaction des villageois et ils sont déçus que celle-ci soit enlevée. La raison apparente de cet enlèvement est les incivilités. Mais est-ce que ces incivilités justifiaient vraiment cette fermeture ou est-ce à cause de la réouverture de la Déchetterie intercommunale ?

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Avant le Covid il n'y avait pas de benne. Le point de la Groisière est un lieu qui est sans surveillance. Il a été retrouvé dans cette benne des déchets plastiques qui dévalorisent directement le contenu de celle-ci. Les coûts du maintien de cette benne, entre le tri, le transport, la valorisation de cette matière, ne valent pas la peine de la maintenir. D'autant plus que la déchetterie intercommunale est ré-ouverte.

M. Claude Gisiger le déplore également, et mentionne que la plupart des communes ne proposent plus ces services.

6. Entretien des prairies des talus de bord de route (article du Journal Terre et Nature).

M. Gilles Christen :

Participe avec plaisir au Pedibus et ainsi profite des dernières parcelles de prairies fleuries, c'est-à-dire les bords de route. C'est le dernier endroit où nous pouvons voir des fleurs malgré que l'on soit encore au printemps.

Celles-ci ont été dernièrement débroussaillées alors qu'elles étaient encore en fleurs. Quelles sont les directives données au cantonnier concernant l'entretien de ces talus ? Est-ce qu'il y aurait une alternative ?

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

C'est avant tout une question de sécurité routière. Peut-être qu'à ce moment-là la végétation était source de gêne pour la cohabitation entre les vélos et les piétons. Il n'y a pas eu de directives spéciales. M. Hirt et M. Reichen rechercheront une solution qui convienne d'une part à la sécurité et d'autre part à la préservation de la flore.

M. Thierry Adatte, Président :

Rappel qu'il y a une loi qui mentionne que les prairies fleuries ne doivent pas être fauchées avant le 1er juillet. Cela pourrait tout à fait être applicable.

M. Pierre-André Geiser :

Des panneaux ont été posés dans certaines communes concernant le fauchage tardif et la biodiversité. M. Geiser propose de faire la même chose à Enges.

M. Christophe Aubert :

Dans le même article des mesures étaient citées quant à l'évacuation de l'herbe.

M. Aubert se demande où est la limite, car certaines plantes peuvent être dangereuses, voir même mortelles pour les chevaux et les bovins.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Est favorable à la pose de ces panneaux et se renseignera quant aux plantes et aux directives concernant ce problème.

Mme Isabelle Augsburgers, Conseillère communale :

Souhaite attirer l'attention sur le problème de visibilité pour la piste cyclable. En cas d'accident la commune est responsable.

M. Gilles Christen :

Est d'accord concernant ce problème de visibilité. Mais il s'agit du talus côté « montagne », qui ne représente aucun problème de visibilité. Concernant les plantes toxiques, M. Christen pense qu'un système de volontariat serait peut-être envisageable pour arracher ces plantes, ce qui permettrait d'éviter d'utiliser certaines machines.

Informations des membres du Conseil communal.
--

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

Des travaux ont été entrepris au Collège d'Enges. M. Hirt cite les travaux effectués :

- Détecteur de mouvement installé sous les combles.
- Minuterie de la cage d'escaliers : durée allongée.
- Salle de classe du 1^{er} étage, changement du lavabo pour un lavabo plus grand.
- Salle de classe du rez-de-chaussée, changement du lavabo pour un lavabo plus grand.
- Les deux WC des enfants, robinet changé par un bouton-poussoir.
- Les deux WC des enfants, installation d'un luminaire en applique murale munie d'un détecteur de mouvement.
- Les deux WC des enfants, changement pour des chasses d'eau à deux capacités.
- Les deux lavabos déposés dans les classes ont été récupérés et installés, l'un dans les WC des enseignants, l'autre dans la salle des maîtres (demande des enseignants).
- Rampes néon LED et détecteurs de mouvement installés dans la chaufferie et le dépôt de matériels.
- Rampes néon LED et détecteurs de mouvement installés dans les sous-sols.
- Deux paniers de baskets extérieurs fixés contre le mur Ouest, pendant les vacances d'été (demande des enseignants).
- Une corbeille à papier extérieure posée contre le mur Est, pendant les vacances d'été (demande des enseignants).

Les travaux du Collège ont été faits sur le budget 2020.

M. Hirt cite maintenant les travaux en cours pour le hangar du cantonnier selon la demande de crédit accordée lors du dernier Conseil général.

- Les travaux de maçonnerie ont débuté début juin.
- Un grillage sera posé tout autour du hangar.

- Le mur central intérieur sera déconstruit et les gravats enlevés par notre cantonnier.
- Seuls deux pignons de 50 cm resteront (côtés Ouest et Est) comme soutien pour une poutrelle métallique, pour étayer la toiture et le plancher (remplacement de l'ancien).
- L'ouvrant dans la façade Ouest ne se fera pas et le portillon métallique prévu non plus, économie à envisager.
- Le serrurier Fabien Canovas a proposé de grouper notre commande de la porte du garage à une commande plus globale = environ CHF 500. — d'économie.

Il est probable qu'une économie soit réalisée au niveau de la maçonnerie compte tenu de la diminution de surface à crépir et à crépir à l'intérieur du hangar.

Mme Maryline Sunier :

Demande s'il serait possible de poser un luminaire vers l'arrêt de bus qui est à côté du hangar du cantonnier, car il n'y pas d'éclairage pour les écoliers qui attendent le bus lorsqu'il fait nuit le matin.

M. Laurent Hirt, Conseiller communal :

M. Hirt prend note de cette demande.

M. Claude Borel, Conseiller communal, son intervention est reprise intégralement ci-dessous :

Comme vous le savez, la nouvelle péréquation cantonale ne tient plus compte du facteur « altitude » pris en considération dans l'ancienne formule. Or, la péréquation fédérale permet à notre canton de toucher plus de 20 millions de francs pour compenser les charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (altitude, déclivité, dispersion de l'habitat, faible densité), tous des facteurs intéressant notre commune. Une initiative a été lancée demandant que la redistribution de cette manne aux communes tienne à 90 % compte de ces critères. Nous la soutenons, à l'instar de Lignières et des communes des Montagnes neuchâteloises, car elle permettrait un sérieux rééquilibrage de nos finances.

La récolte des signatures a été interrompue à cause du coronavirus et elle vient d'être relancée jusqu'à la mi-août. Je vous prie dès lors de prendre les feuilles préparées par l'administration communale et de faire preuve de dynamisme en faisant signer vos proches et vos voisins et en restituant les feuilles plus ou moins remplies à la commune. Chaque signature est importante.

Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale :

Bibliobus : La campagne de financement pour l'achat d'un nouveau bus a été un succès et ce dernier arrivera à la fin de l'année. C'est une bonne nouvelle pour le village.

Remerciements au nom du Conseil communal

Le Conseil communal tient à remercier les personnes qui ont offert spontanément leurs services et leur aide durant la période de confinement liée au coronavirus, entre mi-mars et fin mai. Il remercie en particulier les personnes qui ont assuré la commande et la livraison de paniers légumes chaque samedi, ainsi que Mme Claudia Dubois qui s'est dépensée sans compter pour faire les courses d'une douzaine de personnes âgées. L'exécutif a décidé d'indemniser Mme Dubois pour les nombreux kilomètres parcourus, et d'arrondir la somme afin de lui témoigner la reconnaissance de toute notre communauté villageoise pour son magnifique geste.

Applaudissements.

M. Thierry Adatte, Président :

Tient également à remercier l'initiative privée de M. Laurent Hirt pour la construction de la boîte à livre à l'intérieur de l'ancienne cabine téléphonique.

Mme. Constanze Bonardo :

Informe que la fresque sur le transformateur est en cours et qu'elle devrait être finie début juillet.

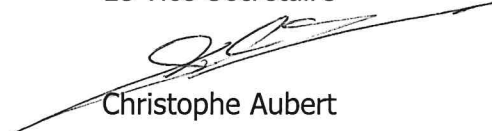
M. Thierry Adatte, Président, lève la séance à 22h34, avec ses remerciements à l'assemblée.

Le Président



Thierry Adatte

Le Vice-Secrétaire



Christophe Aubert

